

Compagnie Nationale du Rhône : tir de barrage contre la privatisation

par Jean-Michel Bochaton*

Le Vendredi 15 décembre dernier, après midi, une marée de mains se lève sur le barrage hydroélectrique de Bourg les Valence, pour voter la fin d'une grève démarrée le 28 novembre. Venu des dix-huit barrages construits le long du Rhône, les personnels d'EDF et de la CNR avec leurs syndicats CGT-CFDT-FO viennent, après le conflit le plus long de ces sites, de faire plier le patron de la CNR Monsieur Ronteix, un proche de Raymond Barre, en bloquant le processus de privatisation de la production d'électricité du Rhône. Ce conflit, dit social, ne portait pas sur la défense du statut ou sur une revendication catégorielle, mais entendait empêcher le braquage de ce patrimoine qui appartient à la nation.

Constituée le 23/5/1933 en application de la loi du 27/5/1921, la Compagnie Nationale du Rhône bénéficie de la concession d'aménagement du fleuve de la frontière Suisse à la mer jusqu'au 31/12/2023.

Dix huit barrages hydroélectriques ont été construits ainsi qu'écluses pour la navigation fluviale, digues, ouvrages anti-crues, ports pétroliers, commerciaux ou de plaisance, bases de loisirs, cheminements piétonniers et cyclables le long du Rhône.

Des barrages financés par les usagers d'EDF

Depuis 1946, c'est EDF qui exploite les ouvrages de production d'électricité et qui commercialise et transporte des Kilowatts produits sur le Rhône. Ces liens particuliers entre EDF et CNR ont été régis par des conventions successives, dont il res-



Pourquoi livrer la production d'électricité hydraulique française au privé ?

sort que l'ensemble des travaux d'aménagement barrages/usines, écluses ont été intégralement financés par EDF donc les usagers contribuables. L'estimation de ces ouvrages se monte à 35 milliards de francs.

Sur tous les Kilowatts produits sur le Rhône, une taxe de 8,48 centimes est acquittée par EDF au bénéfice du ministère des Transports. Cette taxe, FITTVN (fonds d'investissement pour les transports terrestres et les voies navigables) rapporte plus de 1 milliard de francs/an.

L'activité de la CNR était assurée par EDF, qui chaque année lui versait le montant des annuités de l'emprunt remboursant la construction de barrages, ainsi que les moyens financiers pour son fonctionnement.

En novembre 1998, le remboursement du dernier ouvrage s'est terminé et ce, au moment où trois éléments télescopent ce partenariat :

- n'ayant plus d'ouvrages à financer et le projet du canal Rhin Rhône ayant été annulé, se pose la question de la pérennité du type de financement liant EDF et CNR. Le ministère de l'Industrie ne veut pas mettre un centime ;

- déchargée de tout remboursement d'emprunt, l'électricité produite par les 18 barrages hydroélectrique est la moins chère de France hors taxes. La production d'électricité sur le Rhône est considérable : 16,3 milliards de Kilowatts/heure/an soit 25% de la production hydraulique française. De quoi exciter les appétits de grands groupes privés ;

- le gouvernement s'appuie sur la directive européenne sur l'électricité pour demander à la CNR de devenir un producteur d'électricité indépendant et, de ce fait, participerait à installer le principal concurrent privé face à EDF si ce projet aboutissait.

* Conseiller régional Rhône Alpes.

S'appuyant sur ces éléments, la direction de la CNR, sous l'égide de Monsieur Ronteix, son patron, a pris contact avec Electrabel une filiale belge du groupe « Suez-Lyonnaise des Eaux » pour produire et commercialiser l'électricité du Rhône.

Un conflit social de grande ampleur

Ces contacts dont la presse a rendu compte abondamment ont suscité un très fort conflit social en avril 2000 où, devant la mobilisation des personnels, le gouvernement par la voix de Christian Pierret (Industrie) et Jean Claude Gaysot (Transport) demandait à la CNR de suspendre tout contact avec le groupe privé dans l'attente d'une redéfinition commune « *du caractère public de la CNR* ».

Courant octobre, les choses s'accéléraient puisque l'on apprend que la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) agissant pour le compte de la CNR rachetait des actions CNR détenues par certaines collectivités. La presse fait écho de la reprise des contacts entre la CNR et Electrabel.

Un amendement proposé par Ch. Pierret a été adopté dans le débat budgétaire à l'Assemblée, diminuant la taxe FITTVN au 1er janvier 2001, « *pour rendre plus attractive l'électricité du Rhône* ».

Une table ronde se tient enfin le 10 novembre 2000 et les représentants du gouvernement doivent enregistrer que les organisations syndicales rejettent catégoriquement l'éviction d'EDF, ou qu'elle soit reléguée au rang de prestataire de service. De même ils s'opposent à ce que la CNR devienne un producteur d'électricité de plein exercice. A cette table ronde, l'exigence est affirmée par les salariés de voir un nouveau partenariat EDF/CNR mis en place, respectant la mission de service public d'EDF et redéfinissant les missions de la CNR.

Le 28 novembre, le conseil d'administration de la CNR adopte le principe d'un rapprochement avec Electrabel. Le même jour la grève est lancée sur les 18 barrages nécessitant une intervention des ministères concernés aboutissant à la fin du conflit le 15 décembre.

Il convient de souligner le rôle positif joué par le ministère des Transports qui s'est placé en interface entre l'intersyndicale et les autres ministères de tutelle, pour dénouer cette crise.

Des avancées indéniables obtenues par la mobilisation des personnels

Le contenu du protocole d'accord élaboré avec le gouvernement et les organisations syndicales, adopté à la fin du conflit tranche singulièrement avec les objectifs du libéral Ronteix. Il représente un point d'appui pour l'avenir nécessitant l'intervention de chacun. Le texte indique et confirme une série d'éléments :

- le gouvernement a créé un groupe de travail interministériel chargé de préparer une actualisation du cahier des charges de la CNR garantissant les missions de service public de celle-ci ;

- les travaux du groupe de travail seront conduits en associant l'ensemble des acteurs notamment les élus, les organisations syndicales, les utilisateurs du Rhône, d'ici mars 2001 ;

- les collectivités territoriales pourront si elles le souhaitent organiser un débat dans leurs instances ;

- le gouvernement s'engage à présenter un texte législatif garantissant le caractère public de la CNR ;

- les cessions d'actions de la CNR seront suspendues jusqu'à fin mars 2001 ;

- une discussion est en cours avec EDF pour une solution industrielle, confirmant en cela ce qui était ressorti de la table ronde du 10 novembre ;

- un éventuel arrêté autorisant la création d'une filiale de la CNR avec Electrabel ne peut intervenir qu'après la remise du rapport du groupe de travail interministériel et la formalisation du protocole entre les présidents de la CNR et d'EDF et que lorsque les mesures législatives garantissant le caractère public de la CNR seront connues ;

- le gouvernement veillera à ce que le dispositif mis en place ne porte aucune atteinte à l'accomplissement par la CNR de ses missions d'intérêt général, à son caractère public.

Le Rhône au cœur d'un débat politique

Ce dossier complexe est tout sauf un problème technique, mais avant tout un problème politique.

L'eau, selon l'adage bien connu, c'est la vie. C'est aussi une « matière » ayant une très grande capacité à générer du développement et de la richesse. Comme l'indiquait Wladimir Bronès dans le préambule de son

article paru dans *Economie et Politique* de Juillet 1999 titré « La guerre de l'or bleu », la rareté de l'eau en fait un des biens les plus précieux. Le projet de la CNR d'acheminer l'eau du Rhône en Espagne en atteste. Si la géopolitique nous situe volontiers les futurs conflits militaires autour de l'or bleu au Proche Orient ou en Afrique, n'oublions pas que près de chez nous des financiers et ici Suez Lyonnaise des Eaux, se livrent une guerre « soft », à coup de milliards de F et de prises de contrôle.

Les communistes posent la question : Peut-on transformer un fleuve en produit marchand, peut-on déconnecter ce formidable potentiel de développement économique et environnemental des intérêts de la Nation ?

Après le rassemblement de Nice le 6 décembre, l'exigence que l'eau du Rhône ne devienne pas une marchandise me paraît saine et prometteuse des rassemblements à venir.

Il est possible d'empêcher l'entrée des intérêts privés dans la CNR. Les communistes proposent de construire un nouveau partenariat CNR/EDF dans des conditions ne spoliant pas EDF et dans l'intérêt public (y compris par la mise à disposition de tarifs adaptés aux entreprises dès lors qu'elles s'inscriraient dans des projets industriels ambitieux, créateurs d'emplois, de qualifications, de développement). La création d'un pôle public de l'énergie rendrait possible la coopération avec les producteurs privés existants.

Enfin, par son poids financier, la garantie publique qu'elle pourrait apporter, la Caisse des Dépôts et Consignations, désormais actionnaire de la CNR, pourrait être mobilisée différemment, en soutien, en complémentarité et non en substitution aux collectivités territoriales pour des financements très ambitieux d'objectifs sociaux, d'aménagement du territoire, pour un développement durable, d'amélioration de l'environnement. Les collectivités territoriales constituent dans cette affaire un échelon déterminant pour répondre aux besoins des populations, permettre leur intervention, une véritable maîtrise publique.

Le 7 Novembre la déclaration commune des partis de gauche a marqué « *une volonté d'effort en faveur d'un développement durable en matière d'énergie, de transport, d'accès à l'eau* ».

et de sécurité alimentaire et environnementale (...) les politiques menées dans ces domaines relèvent du service public qui garantit l'égalité d'accès et de traitement des citoyens et qu'il est nécessaire de conforter et de renforcer». Elles supposent en outre, indiquait la déclaration commune « qu'une attention particulière soit accordée à la préservation et au développement des industries indispensables à la mise en œuvre des services publics et à la qualité des services rendus (...) ».

De plus la déclaration relève l'importance d'une réflexion sur les énergies renouvelables. Sur un dossier tel celui d'EDF/CNR n'y aurait-il pas lieu de réunir le groupe de travail énergie d'après le sommet de la gauche, comme initialement envisagé le 7 novembre ?

La production d'électricité hydraulique française place la France parmi les premiers pays producteurs d'énergies renouvelables. Pourquoi devrions nous livrer cet atout au privé ?

Un axe fort de l'action contre les inégalités

Un important débat a eu lieu il y a peu au collège exécutif du PCF, à partir d'une intervention de Brigitte Dareau animatrice du collectif national du PCF sur les enjeux énergétiques. Les conclusions de cette discussion au Collège exécutif a été l'appel à contribuer à ouvrir un large débat à l'échelle du pays.

Dans cet esprit plusieurs échéances proches peuvent y contribuer. Il me semble nécessaire que les schémas régionaux des services collectifs de l'énergie, des transports, du tourisme qui vont se discuter prochainement, intègrent le contenu du protocole d'accord de fin de conflit. D'autre part le débat à l'Assemblée qui devrait s'ouvrir prochainement sur les nouvelles missions de la CNR sera une étape importante, pour informer et proposer. Enfin la modernisation du cahier des charges de la CNR avec les collectivités locales riveraines sur les usages nouveaux du fleuve, s'avère indispensable. De même la mise en œuvre d'un programme durable de réhabilitation, d'entretien du cours et des abords du fleuve doit intégrer le maintien et la préservation du patrimoine écologique. L'ingénierie de la CNR pourrait être utilisée pour traiter les matières et l'eau avec pour objectif un Rhône propre arrivant en

Le moteur de la lutte : intervention citoyenne, nouvelles formes d'organisation et d'action

Pour porter un dossier d'une telle complexité, les organisations syndicales ont toujours misé sur la démocratie en consultant régulièrement les personnels. L'intersyndicale adresse, à chaque évolution du dossier 300 fax dans les ministères et les permanences d'élus de toutes sensibilités le long du Rhône. Enfin, les organisations syndicales ont tenu des forums en direction de la population riveraine à Vienne le 4 Avril 2000, à Avignon le 7 juin et à Bourg les Valence le 20 juin dernier. Une rencontre a eu lieu avec les syndicalistes belges d'Electrabel. A l'occasion du forum mondial sur l'énergie à Nice, une délégation issue des syndicats de divers pays du monde a rencontré les grévistes de la CNR sur le barrage de Bourg les Valence. La fédération CGT Energie a développé une intense activité au niveau national dans ce dossier et la CFDT Energie hydraulique s'est particulièrement engagée dans la lutte.

ET LES COMMUNISTES ?

Depuis 1994, avec la première tentative de Pechiney de privatiser l'électricité du Rhône, le PCF s'est impliqué dans ce dossier. La fédération de la Drôme, directement concernée avec 5 barrages le long du fleuve a été la cheville ouvrière de cette mise en réseau militante, aboutissant à des réunions de travail sur le dossier où se côtoient des militants communistes des sites hydrauliques, des militants "sans cartes", des syndicalistes EDF/CNR, des responsables départementaux ou élus du PCF, des parlementaires, des animateurs de collectifs nationaux du PCF. Depuis le début les communistes mettent sur un même pied la nécessité d'agir pour empêcher la privatisation et la mise en forme des propositions alternatives permettant d'assurer une complémentarité EDF/CNR sur les sites.

Cette démarche partie de Valence s'élargit sans cesse. Ainsi ce sont les communistes de Belley (01) qui le 4 janvier 2000 mettaient en débat l'avenir de la CNR. Le 6 juillet c'était ceux de Givors (69). Le 22 Novembre c'était ceux de Bollène (84) avec la participation de Nicolas Marchand, membre du Collège exécutif du PCF.

Du côté des élus communistes, là aussi l'implication aura été forte, permettant de relayer ce dossier dans les plus hautes instances de l'Etat. Citons les députés Claude Billard, Robert Hue et André Gerin, les sénateurs Lefevre et Guy Fischer. Les élus régionaux Marie France Vieux Marcaud (69) François Auguste (38) et Jean Michel Bochaton (26) en Rhône Alpes, ont contribué à porter ce dossier au fil des mois, en lien avec les personnels. Jean Marc Coppola (13), vice-président communiste de la région PACA, de par son mandat d'élus au Conseil d'administration de la CNR, joue un rôle important de défense des intérêts des collectivités. Son implication dans la tenue d'un colloque sur l'avenir de la CNR, le 30 Novembre dernier, dans les locaux régionaux à Marseille avec la participation du Président Vauzelle aura réussi à réunir l'ensemble des acteurs du Rhône et permis d'éclairer ce dossier particulièrement complexe.

ET MAINTENANT ?

Dès les fêtes de Noël finies, une multitude de contacts ont repris pour traduire dans la réalité le contenu du protocole. Cela nécessite des interventions et des propositions de grande portée. Le long du Rhône on y travaille. Dernière nouvelle, le 10 janvier, le patron de la CNR annonce son prochain départ. A suivre

Méditerranée. On le voit, ce dossier est connecté avec une multitude d'enjeux qui ne peuvent être occultés.

Rarement le terme aménagement et développement du territoire n'aura autant collé à toute l'activité rendue possible grâce au service public EDF de production d'électricité hydraulique. Soulignons encore que le développement du fret fluvial souhaité par tous entre le Port autonome de Marseille/FOS et les ports le long du Rhône/Saône auquel il conviendrait d'ajouter une liaison avec la Moselle pour une continuité du trafic fluvial avec le Nord suppose une utilisation

accrue des écluses le long du fleuve. Cette démarche allant à l'encontre d'une logique de privatisation pour laquelle tout m³ « perdu » est une source de profit en moins.

On le voit, loin d'être un dossier régional, l'enjeu du Rhône est bien au cœur des débats politiques actuels. La volonté du PCF de faire du droit à l'énergie un axe fort de son action contre les inégalités est complémentaire de l'appel pour un moratoire sur la libéralisation des services publics en Europe. N'est-ce pas là un contenu renouvelé du concept du développement durable ? n